



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 5 mars 2025

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MARDI 11 MARS 2025 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2025
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Reprise anticipée des résultats 2024
 2. Affectation des résultats provisoires 2024 au budget 2025
 3. Vote des taux d'imposition 2025
 4. Vote du budget primitif 2025
 5. Vote des subventions 2025 aux associations et Pass-association et subvention au CCAS
 6. Frais de représentation du Maire
 7. Signature de la convention de partenariat de premier peuplement, concernant l'opération « Les Terribus »
 8. Retrait de la délibération n° 2024/51 du 12 décembre 2024
 9. Signature de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAï)
- Informations et questions diverses.

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**